

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE du 29 novembre 2022

<p>GD/VL N° 6-11-2022</p> <p>Budget ASSAINISSEMENT Exclusivité à VEOLIA Délégation de service public pour les Rapports diagnostics dans le cadre de leur DSP.</p> <p><u>NOMBRE DE DELEGUES</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">En exercice</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black; width: 40px;">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">7</td> </tr> <tr> <td>Pouvoir</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">9</td> </tr> </table> <p><u>DATE DE LA CONVOCATION</u> <u>17/11/2022</u> Secrétaire de Séance : Yannick LHOMME</p>	En exercice	11	Présents	7	Pouvoir	2	Votants	9	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 29/11/2022 à 18h les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Guy DAVID.</p> <p><u>Etaient présents :</u> CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CART pour RAIZEUX CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CART pour SAINT HILARION</p> <p style="text-align: right;">Guy DAVID Yannick LHOMME Nicolas THEVARD Jean-Bernard GRAMUNT Marc BAUDELOT François BELHOMME Frédéric ROUE</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> CCPEIF pour HANCHES CCPEIF pour HANCHES CART pour Emancé Pouvoir à Frédéric Roué CCPEIF pour EPERNON Pouvoir à Guy DAVID</p> <p style="text-align: right;">Jean-Pierre RUAUT Michelle MARCHAND Stéphanie BRIOLANT Denis DURAND</p> <p><u>Assistaient également à la séance :</u> <u>Thierry DELANNOY et Véronique LECOMTE, secrétaire</u></p>
En exercice	11								
Présents	7								
Pouvoir	2								
Votants	9								

VU le contrat de délégation de service public, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et modifié par un premier avenant en date du 31/07/2018, concernant la création et l'intégration de nouveaux ouvrages,

CONSIDERANT que la prestation accessoire d'enquête de conformité de branchement lors de la cession d'immeuble (annexe 6, article 7-2) nécessite une intervention sur l'équipement du délégataire par des tiers,

Le Président propose au comité que cette activité soit confiée exclusivement au délégataire.

L'information sera diffusée aux intéressés sur les sites Internet des communes concernées.

Le coût de cette prestation (163 euros HT pour la visite et 109.91 HT pour la contre visite à la signature du contrat) est réactualisé chaque année et est actuellement de 196.05 HT et 123.88 HT avec une TVA de 10%.

ENTENDU l'exposé du Président Guy DAVID

Le comité,

APPROUVE à l'unanimité l'exclusivité au Délégué du Service Public pour la réalisation des rapports diagnostics assainissement sur le périmètre de leur DSP.

FAIT ET DELIVRE A Epernon, le 29 novembre 2022



Le Président,

Guy DAVID

